

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/10/2024 004-210402186-20241018-DE_2024_046-DE

Département des Alpes-de-Haute-Provence

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE THORAME BASSE

Séance du vendredi 18 octobre 2024

Date de la convocation: 10/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement

Membres en exercice: 11

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bruno BICHON

Présents: Bruno BICHON, Florine DUPONT SENES, Nicole HOGGE,

Caroline CHAILLAN, Didier VIAL, Yvette MIGUEL, Jean-Yves KISTON,

Robert LIAUTAUD

Votants: 10

Présents: 8

Représentés: Monique JANIN par Nicole HOGGE, Florence FOURNEAU

par Florine DUPONT SENES

Pour: 10
Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Denis GARIN

Secrétaire de séance: Nicole HOGGE

Objet: Décision modificative - Budget prinicpal - DE_2024_046

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:	38 NOHT 30	DEPENSES	RECETTES
60224	Fournitures administratives	-200.00	
60621	Combustibles	-1000.00	
60622	Carburants	-2000.00	4
60623	Alimentation	50.00	
60636	Habillement et vêtements de travail	100.00	
6064	Fournitures administratives	-500.00	
6068	Autres matières et fournitures	-5000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1500.00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	-1500.00	
6232	Fêtes et cérémonies	1500.00	
6234	Réceptions	-4000.00	
6284	Redevances pour services rendus	275.00	
64111	Rémunération principale titulaires	2275.00	
64131	Rémunérations	8500.00	

TOTAL:

0.00

0.00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

RECETTES

			AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE		
	<u> </u>			Contrôle de légalité	
21838	Autre matériel informatique			eception de l'AR: 22/10/2 36-20241018-DE 2024	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		-700.00		146-DE
		TOTAL:	0.00	0.00	
		TOTAL:	0.00	0.00	

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site http://www.telerecours.fr/) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme. Le Maire, Bruno BICHON